

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze le vingt-neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur **DAVID** Pascal, Maire.

**Présents** : *Mesdames et Messieurs*. MONCEL Laurent, AUBERT Monique, RIPPE Hervé, FAVRE Pascal, PATIN Elodie, GEIST Anne-Marie, PINCEEL Véronique, TIILY-DESMARS Patricia, LARDELLIER Nathalie, ALVARO Lionel, CASASOLA Sylvain, PEYRE DE FABREGUES Emmanuel, AMAOUZ Christelle, MARTIN Jean-Luc, RAY Nadège, LAGARDE Brice, GONNET Vincent, DORAND Marie-Françoise. OTTAVY Christine, LYONNET Germain,

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant les absentes et les pouvoirs donnés :

**Etaient excusées et avaient donné pouvoir** : MUREAU Michèle à FAVRE Pascal, MASSON Chantal à GONNET Vincent.

Puis il fait procéder à la désignation du secrétaire de séance :

**Secrétaire élu** : Brice LAGARDE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire indique que l'installation des deux nouveaux conseillers municipaux – Germain Lyonnet et Chantal Masson - n'a pas été retranscrite dans le compte-rendu du conseil municipal du 8 avril mais que le PV d'installation a bien été transmis en Préfecture et affiché à la porte de la Mairie.

De plus il indique que Lionel ALVARO avait bien retiré sa candidature comme membre de la commission des finances. La délibération portant sur la composition des commissions a de ce fait été corrigée et transmise en Préfecture.

Enfin il y a bien eu une erreur dans la retranscription des débats au sujet de la composition des commissions: c'est la composition de la commission affaires scolaires et non rythmes scolaires dont il était question. Le compte rendu a donc été corrigé, transmis à l'ensemble des élus et affiché.

Monsieur le Maire indique que pour éviter tout écueil à l'avenir, le compte rendu du conseil municipal sera diffusé à l'ensemble des élus, par courriel, qui feront part de leurs remarques ou demandes de correction sous 24 heures, avant que ledit compte rendu ne soit signé et affiché en mairie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le dernier compte rendu. Le compte rendu est approuvé.

Enfin Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'ils ont reçu un complément d'ordre du jour vendredi. Il demande au conseil municipal son accord pour débattre de la question en fin de

séance. Après que Monsieur le Maire eut répondu aux questions de Marie-Françoise Dorand et confirmé que le poste ne concerne pas la petite enfance, le conseil municipal donne son accord.

Puis il passe à l'ordre du jour :

### **ELECTIONS DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SMBA**

Le conseil municipal doit désigner deux membres titulaires et un membre suppléant en son sein pour représenter la commune au Syndicat Mixte Beaujolais Azergues.

La commune adhère toujours à ce syndicat pour deux compétences : maintenance des logiciels et protection contre les eaux de ruissellement (lutte contre l'érosion). Cette compétence n'est pas transférable au Grand Lyon.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal désigne, à mains levées :

- Laurent Moncel et Emmanuel Peyre de Fabrègues comme titulaires,
- Véronique Pinceel comme suppléante.

### **ELECTION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA MISSION LOCALE**

Le conseil municipal doit désigner un membre pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de la Mission Locale du Plateau Nord Val de Saône. La Mission Locale est une association loi 1901 gérée par un conseil d'administration composé de collectivités locales, de l'Etat, de partenaires économiques et sociaux, et d'associations. Elle accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans toutes leurs problématiques : formation, logement, santé, emploi.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal, à mains levées désigne Monique AUBERT pour représenter la Commune au sein de la Mission Locale.

### **CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

L'article 1650 du code général des impôts prévoit que soit instituée, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs, composée du maire ou de son adjoint délégué et de 8 commissaires.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du conseil municipal. Les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants sont désignés par le directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente une liste de 32 contribuables.

Titulaires	Suppléants
Pascal DAVID	Christian ANDRE
Pascal FAVRE	Marc MUREAU

Germain LYONNET	Jean Louis PLAISANTIN
Thierry LETURE	Gérard PATIN
Christiane ASSADA	Didier DUBLASSY
Didier BLANC	Gérard NICOLAS
Maurice PIN	Raymond BIDARD
Lionel JAMBON	Gérard BERTHOLET
Philippe GOLD DALG	Françoise CHAMPAVIER
Christophe GOMEZ	Pierre LORCHEL
Eric BERERD	Odile MIRGUET
Gaëlle ALVARO	Alain SIMON
Mauricette MARTIN	Christelle PROVOT
Patricia TILLY DESMARS	Georges POITOUX
Marinette GIGUET	Didier LORCHEL
Emile CHARRIER	Bernard FONTANEL

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve la liste ci-dessus.

### **VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les taux des quatre taxes locales pour 2014.

Il rappelle que la Commune est isolée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (sortie de la CCMOA) et n'intégrera la Communauté Urbaine de Lyon qu'au 1<sup>er</sup> juin 2014. De ce fait aucune cotisation ne sera prélevée en 2014 par l'intercommunalité qui n'assure plus de prestations.

La commune doit donc faire face à toutes ses compétences qui sont autant de charges supplémentaires qu'elle doit financer directement.

Toutefois Monsieur le Maire précise que, pour les contribuables, à quelques exceptions près, le montant global de l'imposition ne devrait pas varier significativement par rapport à 2013.

Monsieur le Maire propose donc les taux suivants :

**Taxe d'Habitation : 10.39 %**

**Taxe Foncière (bâti): 11.89 %**

**Taxe foncière (non bâti) : 45.14 %**

**CFE : 22.97 %**

Après discussion et débat, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, les taux ci-dessus proposés.

## **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014**

Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires pour 2014 tant pour la commune que pour le service assainissement. Il indique qu'elles ont été examinées et validées par la commission des finances le 22 avril. Vincent Gonet précise que la commission examinera en détail tous les emprunts en cours pour éventuellement négocier de meilleurs taux. De même Vincent Gonet souligne que la commission étudiera la possibilité de négocier la participation de la commune (235 708 €) au fonds de péréquation de l'intercommunalité. En effet cette participation est une sanction appliquée par l'Etat à la commune du fait de sa situation de commune isolée, situation dont elle n'est en aucun cas responsable.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants les propositions faites.

Les budgets sont consultables en mairie.

## **PARTICIPATION COMMUNALE AU SYDER POUR 2014**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'inscrire au budget primitif pour 2014, au chapitre 65, la participation communale due au SYDER pour 2014 pour un montant de 304 438 € (la totalité de sa participation).

## **PARTICIPATION COMMUNALE AU SMBA POUR 2014**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'inscrire au budget primitif pour 2014, au chapitre 65, la participation communale due au SMBA pour 2014 pour un montant de 30 247.45 € (la totalité de sa participation).

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Hervé Rippe rappelle que chaque année la commune participe au financement de la fête des conscrits. Il est proposé de verser 310 € à l'association des classes en 4.

Il indique aussi que le FCRD a fait une demande de subvention pour les frais de déplacements à Besançon pour juin. Il est proposé de lui allouer une subvention de 500 € comme l'an passé. Enfin l'Ensemble Musical de Quincieux organise un concert en l'honneur de son 130<sup>ème</sup> anniversaire et demande pour ce faire 300 €.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes :

- 310 € à l'association des classes en 4,
- 500 € au FCRD,
- 300 € à l'Ensemble Musical de Quincieux.

**DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal au chapitre 65.**

Hervé Rippe précise aux élus que les prochaines demandes de subvention seront examinées en commission.

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'animateur territorial, de catégorie B, de la filière animation en vue de coordonner le dispositif à mettre en place sur la commune.

Marie-Françoise Dorand considère cette création excessive. Un mi-temps suffirait. Monsieur le Maire répond que la création du poste porte sur temps complet. Toutefois en fonction des besoins à préciser, un temps partiel pourra peut-être suffire.

Par 18 voix pour, 1 voix contre (Christine Ottavy), 4 abstentions (Vincent Gonnet, Marie-Françoise Dorand, Germain Lyonnet, Chantal Masson), le conseil municipal :

- **DECIDE** de créer un poste d'animateur à temps complet au 1<sup>er</sup> mai 2014,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal 2014 au chapitre 012.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Laurent Moncel indique que les commissions municipales sont en train de se réunir pour leur mise en place, la désignation d'un vice-président et commencent à travailler sur des dossiers de fond.

Marie-Françoise Dorand et Christine Ottavy regrettent que les comptes rendus des commissions municipales ne soient diffusés qu'aux seuls membres de celles-ci et non à tous les élus.

Sylvain Casasola ne partage pas cet avis et répond que les comptes rendus doivent être diffusés aux seuls participants afin de ne pas noyer les élus de trop d'informations. Monsieur le Maire rappelle que les commissions ont été limitées à 7 élus justement pour éviter l'éparpillement. Le conseil municipal est le lieu des débats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

Le Maire,  
Pascal DAVID